



## Demande du bonus écologique et de la prime à la conversion (voiture, camionnette, 2 ou 3 roues motorisé, quadricycle électrique, vélo à assistance électrique) (Service en ligne)

Ministère chargé de l'environnement

Téléservice pour faire une demande de bonus écologique et/ou de prime à la conversion.

Ce téléservice permet de faire une demande de bonus écologique et/ou de prime à la conversion.

Après avoir déposé votre demande via ce téléservice, vous pouvez continuer votre démarche de 2 manières :

- De manière **entièrement dématérialisée** via [FranceConnect](#)
- De manière **semi-dématérialisée**. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous envoyez par courrier les pièces justificatives conformément à ce qui est indiqué dans le récapitulatif de votre demande.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>)

### 📄 Formulaires annexes (Facultatifs)

- > [Demande de bonus pour un vélo à assistance électrique \(facture datée au plus tard du 25 juillet 2021\)](https://www.asp-public.fr/sites/default/files/content/aides/documents/2021-07/bvaexx-0953_valide30062020-1.pdf) ↗ ([https://www.asp-public.fr/sites/default/files/content/aides/documents/2021-07/bvaexx-0953\\_valide30062020-1.pdf](https://www.asp-public.fr/sites/default/files/content/aides/documents/2021-07/bvaexx-0953_valide30062020-1.pdf))

Vérifié le 02 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Bonus écologique pour un 2, 3 roues ou un quadricycle à moteur électrique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35476>)
- Bonus écologique pour une voiture ou une camionnette électrique ou hybride (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>)
- Bonus vélo (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>)
- Peut-on bénéficier du bonus écologique pour un véhicule hybride ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32430>)
- Prime à la conversion : conditions et montant depuis le 28 avril 2022 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36155>)
- Prime à la conversion : du 1er janvier au 27 avril 2022 inclus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36384>)
- Prime à la conversion : du 26 juillet au 31 décembre 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35850>)
- Prime à la conversion pour un vélo à assistance électrique (VAE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35846>)